ACADÉMIE DE DIJON

la cgt

ÉDUC' ACTION

Pas de libéralisation de l'éducation
Analyses et informations, Construisons la Mobilisation avec la CGT Educ'Action

La vie de l'académie de Dijon

Le Temps ne fait rien à l'affaire… quand on est Macron…

Et bien « voilà » ! C'est fait. Après un an de campagne, la finance a son élu. Les médias nous rebattent les oreilles avec des incantations sans fin sur la jeunesse de ce président « audacieux » et plein de grâce séparer les eaux, guider l'Europe et changer l'eau en vin.

Nous voilà bien ! Le plus jeune président de la 5ème République compte mettre en œuvre la plus vieille politique qui soit et qu'il qualifie de « révolutionnaire » : celui du pouvoir de l'argent, du libéralisme sans frein, de l'individualisme et de la gouvernance par ordonnance.

Mais pendant ce temps-là, le monde inspire et expire. Des migrants, rêvant d'un autre monde, meurent à nos portes, des élèves sans papiers sont menacés d'expulsion, et la solidarité est réprimée, comme ce fut encore le cas mardi 9 mai à Dijon devant la préfecture.

La CGT Educ'action condamne toute forme de violence et notamment la violence policière contre des jeunes et moins jeunes venus soutenir d'autres jeunes en détresse.

Si la finance a son élu, nous, nous avons la rue ! Nous comptons bien l'occuper chaque fois que les décisions politiques n'iront pas dans le sens du progrès social. Ne nous laissons pas endormir. Construisons une mobilisation avant l'été.

Au plus près des salariés, **la CGT lutte et luttera toujours pour les défendre et conquérir de nouveaux droits** (comme dernièrement avec les ouvriers contractuels du Crous qui après 30 ans de revendications obtiennent le statut de fonctionnaires à partir de 2018). La CGT ne baisse pas la garde, peu importe le temps, peu importe le vent, elle garde son cap : celui de la justice et de la solidarité.

Yasmina Soltani

Dispensé de timbrage CHALON

La Vie de l'Académie
URSEN
CGT EDUC'ACTION
2, rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél : 03-85-46-09-07
Site : www.cgteducdijon.org
E-mail :
ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr
N°CPPAP 1119-S-07066
Dir. de la publication : C. Cadot
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Sommaire p1 : Edito - p2-3 : Election présidentielle - p4 : Charte ATSEM – p5 : Droit AEd / Ouvriers CROUS – p6 : Congrès CGT Educ'Action 21 et 58 – p7 : Congrès CGT Educ'Action 71 – p8 : Elèves expulsés

N° 122 Mai 2017
Déposé le 17 Mai 2017

Election présidentielle : quelles réformes attendre dans l'Education ?

Alors que la France vient de désigner son nouveau président de la République, nous prenons le temps de regarder ce que l'élection d'E. Macron va entrainer pour l'Education, mais aussi plus globalement pour les salarié-es et privé-es d'emploi.

Concernant l'Education, six grands chantiers sont annoncés :

- Réformer l'éducation prioritaire,
- Lutter contre le décrochage scolaire,
- Améliorer l'orientation des lycéen-nes,
- Renforcer l'autonomie des établissements scolaires,
- Améliorer la mixité sociale,
- Développer l'évaluation.

Dans le détail, **toutes ces mesures visent principalement à davantage libéraliser l'Ecole**. En gros, rien de bien neuf par rapport à ce qui qui a été fait depuis ces dernières années et poursuite, sous une forme différente, de la politique de la Refondation entreprise par les ministres de l'Education de F. Hollande et N. Sarkozy.

Dans ces réformes annoncées, **il y a la volonté de travailler à nouveau à moyens constants** : seulement 5000 nouveaux postes financés sur la mandature et redéploiement de moyens… Mais alors lesquels et comment ? Redéployer des moyens vers l'école primaire veut donc dire que certains, actuellement utilisés dans les collèges et lycées, ne seraient pas utilisés ou pas utiles… Tiens donc ! Quelle drôle d'idée ! Ce redéploiement vise à renforcer le premier degré comme c'est également le cas avec le dédoublement des CP-CE1 des REP-REP+. Si cette volonté d'alléger les effectifs dans les classes est louable, elle se heurte à 2 critiques : les difficultés d'apprentissage ne se rencontrent pas uniquement dans les zones sensibles ; les effectifs surchargés de toutes les classes (de la maternelle au lycée) sont autant de difficultés aux apprentissages.

Il serait alors bon de réfléchir plus largement à la réduction des effectifs dans les classes. Cette **volonté de privilégier l'éducation prioritaire à moindre frais** (l'utilisation du bénévolat est dans le programme du Président) va obliger à transformer les missions *Plus de maître-sses que de classes*, pour les remettre en classe complète et obliger les communes à trouver des locaux ou réorganiser les écoles.
En définitive, **aucune rupture n'est envisagée pour lutter concrètement contre les ghettos sociaux ou pour stopper l'autonomisation** des collèges et lycées lancés par leur réforme respective. Non seulement on est En Marche vers un renforcement du management libéralisé doublé d'un pilotage par évaluation, mais en plus on accentue une dénationalisation de l'éducation, une marche forcée vers le tout apprentissage aux dépens de la voie scolaire en lycée professionnel.

Toutes ces mesures s'inscrivent, directement ou indirectement, dans la philosophie économique du nouveau président qui souhaite faire sauter un maximum de garanties collectives. C'est d'ailleurs selon cette volonté qu'on nous promet une réforme du code du travail par ordonnances dès le mois de juillet. Si cette menace est mise en œuvre, elle ne sera que le prolongement de la politique déjà combattue par la CGT lors de ces derniers mois.

Attaques contre le code du travail, aucune concertation sociale, passage en force au détriment du jeu législatif, autant de régressions sociales et de fragilisation des plus démuni-es que de très nombreux-ses électeur-trices ont sanctionnés lors de ces dernières élections présidentielles. Les luttes de cet été, si elles devaient avoir lieu donneraient une grande responsabilité au monde enseignant quant à leur réussite … implication sans perte de salaire ou bronzette sur le sable !

../..

../..

Collectivement, la CGT et la CGT Educ'action resteront vigilantes et mobilisées pour s'opposer à toutes ces mesures qui se trouvent très éloignées de nos revendications. Dès maintenant, maintenons la pression sociale pour porter haut notre vision de la société et de l'Ecole que nous voulons.

J. Sinot, C. Cadot

Extrait de la Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale

10 mai 2017

…
Assurément, les leçons du 21 avril 2002 n'ont pas été retenues. La responsabilité des hommes et femmes politiques au pouvoir depuis est engagée. Ils devraient s'interroger au lieu de culpabiliser les seuls citoyens.

Ceux qui demain seront au gouvernement et au parlement doivent être conscients de la lourde responsabilité de leurs actes et des politiques qu'ils mettront en œuvre. Ne pas stopper celles qui ont conduit à une telle situation nous condamnerait à la revivre.

Le Président de la République a été élu par défaut par une grande partie de ses électeurs. Nombre d'entre eux ont combattu une loi portant son nom, une majorité s'est mobilisée pendant des mois contre la loi Travail, largement inspirée et soutenue par Emmanuel MACRON. Il doit en prendre acte. Considérer qu'il s'agirait là uniquement d'un vote d'adhésion et un blanc-seing à son programme, comme il l'a fait, jusqu'aux derniers instants de sa campagne, aux risques de renforcer le FN, serait irresponsable.

La CGT appelle solennellement Emmanuel MACRON à renoncer à imposer de nouveaux reculs sociaux par ordonnance ou 49.3.

Alors que des aspirations à une alternative sociale sont fortes, que des exigences à vivre mieux et dignement s'expriment, la responsabilité du nouveau Président et du futur gouvernement est engagée à plusieurs titres.
Les luttes n'ont jamais été aussi nombreuses durant cette période électorale traditionnellement vécue comme une période de « trêve sociale ». Il est essentiel que les travailleurs se syndiquent plus nombreux, s'organisent et se mobilisent pour leurs revendications, dans les administrations, les entreprises et les territoires sur toutes les questions qui les concernent et les impactent.
…

Chalon sur Saône une charte pour encadrer les missions des ATSEM

La ville de Chalon-Sur-Saône a décidé d'engager un travail de mise à jour de la Charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, en réunissant divers personnels des écoles de tous les quartiers. L'objectif étant d'éclaircir et d'ajuster les missions des ATSEM pendant les temps scolaires et périscolaires.
Les mercredis 22 mars et 5 avril 2017, des rencontres se sont donc tenues pour actualiser cette Charte.

De ces discussions riches entre ATSEM, enseignant-es, directeur-trices d'école maternelle et responsables du Service « Vie Scolaire » de la ville, est ressortie la nécessité de s'octroyer des temps d'échanges et de communication institutionnalisés (2/3 heures par an).

En effet, avec les nouveaux rythmes scolaires, le binôme, que constitue l'enseignant-e et l'ATSEM, n'a plus l'opportunité d'échanger, d'aborder les éventuels problèmes d'organisation, hors du temps de présence des enfants. A cela se rajoutent les relations entre ATSEM et Agent-es de Service Territoriaux des Ecoles Elémentaires (les tâches de ménage étant la plupart du temps réalisées par les ASTEE) qui peuvent également soulever des désaccords.
Il est donc indispensable d'établir un emploi du temps précis pour chaque agent, accompagné d'un planning des sorties et autres projets pédagogiques pour informer l'ATSEM, qui doit s'y préparer.

Il nous a semblé fondamental de réaffirmer que le binôme enseignant-e / ATSEM est complémentaire et se doit de travailler dans un respect mutuel et avec du bon sens ; et ce, pour le bien-être des enfants ! L'enseignant-e et l'ATSEM sont des collègues appartenant à la même équipe éducative au sein d'une même école et fonctionner ensemble dans un climat de confiance est primordial.

Cette nouvelle Charte, qui précise le statut, le rôle et les activités des ATSEM, sera distribuée aux agents, aux directeur-trices et enseignant-es à la rentrée scolaire, en septembre 2017.
Ce document constituera une base de référence pour les directeur-trices d'école, les enseignant-es et les agents eux-mêmes.

Même si ce texte semble trouver un consensus auprès des personnels des écoles (qu'ils soient enseignant-es ou agents territoriaux), **la CGT Educ'Action 71 et le syndicat des territoriaux de la ville de Chalon sur Saône essaient encore de faire bouger les lignes d'ici le comité technique qui le validera : missions de chacun sur le temps méridien, évaluation de l'ATSEM par le-la directeur-trice, mobilier adéquat pour les soins aux tout-petits,... autant de chantiers qui ne trouvent pas encore de réponse dans cette charte.**

A. Clabaut

AEd…valorisés au Lycée du Castel !!

Depuis plusieurs années, au lycée Le Castel, les Aed devaient rattraper leurs jours fériés. C'est à dire que les heures non travaillées des jours fériées étaient rajoutées à notre quota de 1607 heures par an à fournir. De fait, il était donc impossible pour nous de boucler nos heures sans fournir un travail supplémentaire, remplacements ou sorties scolaires par exemple. Cette situation était une aberration et un scandale du point de vue du droit et de nos conditions de travail et elle ne pouvait plus durer.

Nous avons donc décidé de nous attaquer à ce problème cette année. Un stage pour les personnels de vie scolaire organisé par la CGT Educ'action nous a renseigné sur nos droits, et nous avons notamment pris connaissance de la circulaire n°2002-007 du 21 janvier 2002 qui stipule que « *Les jours fériées légaux font chaque année l'objet d'un calendrier annuel publié par le ministère de la fonction publique. Ils sont comptabilisés comme du temps de travail effectif, pour le nombre d'heures de travail prévu dans l'emploi du temps de la semaine concernée* ».

Nous appuyant sur ladite circulaire, nous avons donc abordé la question en réunion de vie scolaire, ce à quoi on nous répondu qu'elle ne s'appliquait que pour les agents publics, et que les Aed dépendent du droit privé, ce qui est faux, mais qui a coupé court à toute discussion. A partir de là, nous avons donc décidé de contre-attaquer à travers deux axes :

1. Démontrer le caractère public de notre statut.
2. Démontrer par conséquent la validité de la circulaire.

Nous avons donc amassé les renseignements nécessaires à cette démonstration (textes de loi, usages dans les autres établissements, etc.) et nous avons demandé un rendez-vous à une des proviseurs adjointes pour régler définitivement la question. Celle-ci nous a renvoyé au secrétariat de direction qui a contacté le service juridique du rectorat. Puis le secrétariat de direction nous a indiqué avoir retransmis la réponse aux CPE.

Nous avons donc pris contact avec la CPE référente des Aed, et celle-ci nous a confirmé que nos jours fériés ne seraient plus à rattraper pour l'externat comme pour l'internat. Elle se basait sur… la circulaire n°2002-007 du 21 janvier 2002, envoyée par le service juridique du rectorat…

Cette lutte gagnée nous démontre que la construction du rapport de force nécessaire à la victoire passe non seulement par la connaissance de ses droits en tant que travailleur et l'unité dans la lutte des personnels concernés, mais aussi que le soutien d'une organisation comme la CGT Educ'action est un avantage non négligeable. En effet, sans cet appui constant il nous aurait été très difficile de réunir les éléments qui nous ont permis de rester unis dans la lutte pour nos droits, certains d'avoir la loi avec nous.

Pour conclure, soulignons que ce cas peut servir de référence si, par hasard, il se reproduisait dans d'autres établissements.

Les personnels ouvriers des CROUS accèdent (enfin) à la fonction publique d'État

Après 35 ans de lutte, la FERC-CGT, la CGT-Crous, l'UFSE obtiennent enfin un accord sur la fonctionnarisation des personnels ouvriers. Le 4 mai 2017, en effet, la CGT, la FSU, la CFDT ont signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation nationale un protocole d'accord sur la titularisation des agents des Crous. Représentant les deux tiers des voix, les syndicats signataires sont très largement majoritaires. FO, l'Unsa et le SNPTES n'ont pas signé cet accord. À partir du 1er avril 2018, les nouveaux recrutés seront fonctionnaires, et les ouvriers contractuels pourront accéder à la titularisation. Ce protocole d'accord engage les ministères et le Cnous à organiser des épreuves de titularisation des contractuels. Ce protocole renforce la position des personnels « face à la forte incertitude politique sur les futures orientations gouvernementales », pense la Ferc-CGT, la CGT-Crous, et l'UFSE. Il garantit la rémunération des agents qui seront titularisés, l'accession sur deux ans par promotion au troisième grade de la catégorie C des agents d'encadrement correspondant à ce grade. Il adapte la classification des métiers du Crous au statut des fonctionnaires. La CGT n'est pas pour autant naïve, et restera vigilante sur les conditions de travail de ces agents. Quoi qu'il en soit, la signature de cet accord est une étape essentielle dans la défense du personnel des Crous.

Montreuil, le 9 mai 2017

Les congrès départementaux

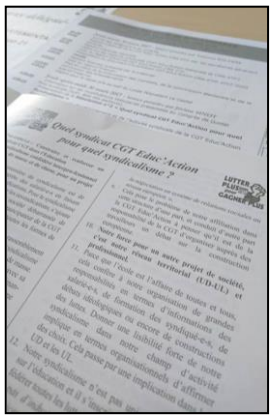

CSD du SDEN 58 : construire collectivement nos revendications

C'est à la veille du deuxième tour des élections présidentielles que s'est tenu le dernier CSD de l'année scolaire de la CGT Educ'Action 58. Les dix camarades présent-es n'ont pu s'empêcher de débattre de l'actualité politique et le choix proposé entre un candidat libéral et une candidate fasciste était loin de les satisfaire. L'avenir s'annonçait bien noir.

La section Jean Rostand nous a fait part de son action au sein du CA contre une DHG insuffisante qui met en péril les conditions de travail mais aussi d'étude des lycéens en diminuant les possibilités de dédoublement des classes. Il y a de plus, un risque de perdre un poste en tertiaire suite à une division par 2 des effectifs par volonté de la direction. La priorité a été donnée à l'industrie et à la filière « services à la personne » et une possibilité d'ouvrir un BTS dans l'immobilier. Nos camarades dénoncent un CA qui ressemble à une chambre d'enregistrement. Ils dénoncent l'entre soi des chefs de travaux et du chef d'établissement. Ils témoignent de la nécessité de construire en amont un véritable collectif avec des revendications qui pourraient émerger au cours d'une HIS préalable à la tenue du CA. Ils réclament la transparence dans la répartition des IMP ainsi que la nécessite de travailler avec les collègues du GRETA sur des revendications communes.

La pauvreté du bassin d'emploi et le manque de mobilité amènent nos élèves à trouver des métiers sous-qualifiés pas toujours en adéquation avec leur ambition professionnelle. Le projet de réunir, au sein des établissements, des apprentis et des lycéens n'augure rien de bon quant à la possible flexibilité des horaires des personnels. Cependant on ne peut pas laisser les formations aux entreprises. Le Bac pro en trois ans est à l'origine du manque de qualification des diplômes souvent bradés à des élèves qui souffrent souvent d'illettrisme et pour lesquels les moyens donnés sont insuffisants. Les camarades du lycée J. Rostand sont unanimes quant à la nécessité de retrouver un vrai bac pro en 4 ans revalorisé. Les difficultés rencontrées en Bac pro glissent vers les BTS qui à leur tour sont peu reconnus. Ils revendiquent la possibilité d'accompagner les élèves grâce à plus de dédoublement de classe. Le projet d'autonomie des établissements serait une mise en concurrence des bahuts mais aussi des collègues ce qui est inacceptable pour la CGT. Nous revendiquons une augmentation des traitements et nous nous opposons à l'augmentation des heures supplémentaires et le recours aux indemnités.

Le congrès national aura lieu du 29 mai au 2 juin à Guidel. A cette occasion nous avons désigné une délégation avec un mandat délibératif et un mandat consultatif. L'occasion de discuter des résolutions et de proposer des amendements qui seront portés par notre mandataire élu.

La CGT Educ'Action 21

Les jeudi 30 et vendredi 31 mars 2017 se déroulait le IXème congrès de la CGT Educ'action 21 à la Bourse du travail de Dijon.

Fort de ses 100 syndiqué-e-s, notre congrès a réuni chaque jour une vingtaine de participant-es autour d'enjeux locaux et nationaux.

En s'interrogeant sur le rôle, l'organisation et les outils nécessaires à l'activité syndicale départementale (des atouts et des faiblesses) ; en débattant et en amendant les résolutions qui seront discutées au IXème congrès de la CGT Educ'Action nationale ; nous nous sommes donnés collectivement des pistes d'activités syndicales pour les prochains mois.

Si certains avaient déjà participé à plusieurs congrès départementaux, ce fut le baptême du feu pour une bonne partie des participant-es. Cet ensemble a donné lieu à des échanges très riches et constructifs de bon augure pour les trois prochaines années.

A l'issue du congrès Jérôme Pelletier a été une nouvelle fois élu trésorier tandis que Mathilde Colas-Mizon et Julien Raillard ont été élus co-secrétaires généraux. Une commission exécutive élargie assez représentative de la composition de notre syndicat s'est alors construite pour mener une activité syndicale qui permettra, nous l'espérons toutes et tous, d'être aux côtés de l'ensemble de nos syndiqué-es et de nos collègues de l'Education Nationale.

La CGT Educ'Action 71

Les 6 et 7 avril derniers s'est tenu notre 9ème congrès départemental à Chalon sur Saône. ***Pour la trentaine de participant-es présent-es, ces deux jours s'annonçaient denses et enrichissants :*** *bilan du mandat, élection des membres de la nouvelle commission exécutive et préparation du congrès national de la CGT Educ'action qui se tiendra à Guidel fin mai. Nous avons pu compter sur la présence de représentants l'UD71, de l'UL Chalon, de la CGT Educ'Action 21, de l'Union Académique et de l'Union Nationale.*

La première matinée a été consacrée au bilan de notre activité pour les trois dernières années. L'activité syndicale a été chargée : réforme du collège, éducation prioritaire, PPCR, lutte interprofessionnelle (loi travail, égalité femme-homme …), activités syndicales et manifestations des retraités … le syndicat a informé, participé aux intersyndicales et tenté de mobiliser. Le rapport d'organisation présenté par Claude Cadot révèle que notre syndicat se féminise et que nous nous approchons de la parité, Cependant, les jeunes syndiqué-es ne compensent pas les départs en retraite. **La syndicalisation doit être une de nos priorités** pour renforcer nos bases et préparer les futures élections professionnelles.

Ce congrès aura aussi permis d'apporter de la sérénité dans nos relations avec les retraité-es du département avec lesquels subsistait un désaccord depuis le dernier congrès national de Seignosse. Les modifications statutaires qui seront débattues au congrès de Guidel ont permis de mettre en accord actifs et retraités sur le devenir de la section des retraité-es de l'académie de Dijon, si elles sont votées en l'état.

L'un des objectifs de notre congrès départemental était d'étudier et d'amender les textes qui seront adoptés au congrès national :

- Résister et construire les revendications toutes et tous ensemble
- Egalité femme-homme
- Quel syndicat CGT Educ'Action pour quel syndicalisme ?

La première résolution a été travaillée en groupe, sous forme d'ateliers, puis les amendements proposés ont été votés en plénière. Cet exercice a été l'occasion pour les syndiqué-es qui participaient à leur premier congrès départemental de comprendre et d'apprécier le fonctionnement démocratique de la CGT Educ'Action.

Le dernier point « Quel syndicat CGT Educ'action pour quel syndicalisme ? » ne pouvait être discuté sans **envisager l'activité syndicale qui devra être menée ces trois prochaines années par la CGT Educ'action 71.** Les besoins des syndiqué-es et les axes de travail dégagés pendant ces deux journées sont : les besoins en formation syndicale (niveau 1, renforcer la CGT, droit syndical, évaluation par compétence …), les actions à mener dans nos bases (informer les collègues, panneau syndical, heure d'information syndicale …) et le travail conjoint avec nos collègues des collectivités dans les établissements.

Notre congrès s'est clôturé par l'élection de la nouvelle commission exécutive qui compte 4 nouveaux membres dont 3 syndiqué-es qui participaient à leur premier congrès et par la désignation de nos représentants au congrès de GUIDEL : Sandra Gaudillère réélue secrétaire départementale et Cyrille Bernizet. Nous ne doutons pas qu'ils sauront représenter la CGT Educ'Action 71 à GUIDEL en défendant les amendements que nous avons adoptés et retranscrire par leurs votes, la teneur des débats de ces deux journées.

SOUTIEN TOTAL AU « COLLECTIF LE CASTEL »

Le « Collectif Le Castel » composé d'élèves, de parents d'élèves et de personnels du Lycée Le Castel de Dijon appelait à **« une journée de solidarité et d'action » pour 7 élèves menacés d'expulsion**. Près de 200 personnes se sont rassemblées devant la préfecture afin de montrer de nouveau sa détermination à obtenir des solutions humaines et acceptables pour ces jeunes qui ont fui les situations dramatiques de leurs pays (dictatures, guerres, misère) et qui sont sous le coup d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTH).

Une délégation du Collectif a été reçue durant une heure par le secrétaire général de la Préfecture de la Côte-d'Or, tandis qu'à l'extérieur le rassemblement était de l'avis de tous « bon enfant ». Sous les applaudissements des personnes présentes à l'extérieur, la délégation a dressé un rapide bilan de l'entretien qui ne semblait pas les avoir satisfaits avant de lancer un appel à poursuivre la mobilisation.

Malheureusement très rapidement des tensions sont apparues malgré les appels au calme des enseignants présents. Alors que le calme semblait revenir, la police a décidé de faire usage de la force de manière semble-t-il disproportionnée : puissants gaz lacrymogènes et coups de matraque sont partis, blessant au passage un enseignant et dispersant dans la panique lycéen-e-s, parents et enseignant-e-s.

Choqué-e-s mais déterminé-e-s à faire avancer la situation des élèves sans papier, les membres du collectif se sont réunis et continueront de se réunir afin de **construire collectivement les actions nécessaires au respect du droit pour tous et toutes de poursuivre des études et de les terminer sans être exposés au risque permanent de l'expulsion et à la clandestinité. Souhaitons que l'avenir leur donne raison.**

- La CGT Educ'Action Dijon a adressé tous ses vœux de rétablissement au collègue blessé, ainsi qu'aux autres personnes victimes des violences policières.
- La CGT Educ'Action apporte aussi son soutien aux jeunes lycéens menacés et à leur famille.
- La CGT Educ'Action restera mobilisée autour du sort des lycéen-e-s sans papier quelques soient les établissements dans lequel ils-elles effectuent leurs études.

URSEN-CGT Educ'Action
2 rue du Parc
71 100 Chalon/ Saône
Tel : 03 85 46 09 07 –
ursen-dijon.cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 21
Bourse du Travail
17 rue du Transvaal
21 000 Dijon
Tel : 03 80 37 14 08
Fax : 03 80 66 52 31
e-mail : cgt.educ21@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58 000 Nevers
Tel : 03 86 50 67 85
e-mail : sdencgt58@orange.fr

SDEN-CGT Educ'Action 71
2 rue du Parc
71 100 Chalon sur Saône
Tel : 03 85 46 09 07
e-mail : sden71-cgt@wanadoo.fr

SDEN-CGT Educ'Action 89
47 avenue Gambetta
89300 JOIGNY.
Tel : 03 86 62 33 24
e-mail : jplafont@free.fr
cgteducaction89@gmail.com

NOTRE SITE
cgteducdijon.org

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : me syndiquer ☐ prendre contact ☐

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code Postal ..... Commune .....

Discipline ..... Grade ou corps ..... Echelon .....

Etablissement.....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....